

République Française
Liberté, Égalité, Fraternité

PUY-DE-DOME

MAIRIE DE SAINT-FERREOL-DES-CÔTES

ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT DE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**Parties du domaine public communal
Le Bourg section D
Chassagnolles section E**

du 15 avril 2024

au 30 avril 2024 inclus

Puy-de-Dôme
Commune de SAINT-FERREOL-DES-CÔTES

ARRETE PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de SAINT-FERREOL-DES-CÔTES

VU la loi n° 89.413 du 22 Juin 1989 portant Code de la Voirie routière;

VU le décret n°89.631 du 4 Septembre 1989 (*art.R.141.4 à R.141.10*) fixant les modalités de l'enquête relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

VU le projet de déclassement de deux portions du domaine public communal, l'une d'une surface de 71 m² dans le Bourg, jouxtant les parcelles cadastrées 543, 544, 545, 546, 550, 551 et 552 section D, et l'autre d'une surface de 58 m² située lieu-dit Chassagnolles, jouxtant les parcelles cadastrées 839 et 840, Section E, dans le domaine privé de la commune, en vue de procéder à la vente de ce terrain à des propriétaires riverains.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le projet ci-dessus visé est soumis à enquête publique au titre :

- du Code Général des Collectivités Territoriales : article L 1311-1
- du Code de la voirie routière : articles L 141-2 à L 141-7 et R 141-4 à R 141-10
- du Code général de la propriété des personnes publiques : articles L2141-1 à L2141-3, L3111-1.

Cette enquête publique d'une durée consécutive de quinze jours se déroulera du 15 au 30 avril 2024. .

ARTICLE 2 : Les éléments constitutifs du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront mis disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint Ferréol des Côtes, les :

- lundis de 10 H 00 à 12 H 00
- mardis de 14 H 30 à 18 H 30
- jeudis de 14 H 30 à 16 H 30
- vendredis de 14 H 30 à 16 H 30

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : <http://www.saint-ferreol-des-cotes.fr>

ARTICLE 3 :

Le délai fixé à l'article précédent ne courra qu'à dater de l'avertissement qui en sera donné par voie d'affichage aux lieux habituels, et à l'extérieur de la Mairie.

Un certificat justifiant l'accomplissement de cette formalité sera joint au dossier.

ARTICLE 4 :

Monsieur **THIALLIER Gérard** a été désigné commissaire enquêteur. Il recevra toute personne intéressée en Mairie de SAINT-FERREOL-DES-CÔTES :

- 15 avril 2024 de 10 heures à 11 heures.
- 30 avril 2024 de 16 heures à 17 heures.

ARTICLE 5 : Les observations pourront être, soit exprimées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès verbal, soit adressées par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie de SAINT-FERREOL-DES-CÔTES (63600) où elles seront annexées au registre d'enquête, soit par voie électronique, à l'adresse suivante :

enquetepublique-saint-ferreol-des-cotes.mairie@orange.fr

Le commissaire enquêteur sera joignable via le standard téléphonique de la mairie (04 73 82 43 29) les jours et heures des permanences précisées ci-dessus.
En dehors des dites permanences, la secrétaire de mairie rapportera à ce dernier les éventuels appels et coordonnées des appelants. Le commissaire enquêteur reprendra contact avec les appelants aux jours et heures des permanences.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai de 15 jours, le Commissaire Enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra le dossier au Maire avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête.

ARTICLE 7 : A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint Ferréol des Côtes.

ARTICLE 8 : Si le Conseil Municipal, saisi du dossier de l'affaire passe outre aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire Enquêteur, sa délibération devra être motivée.

ARTICLE 9 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- 1°) Mme la Sous-Préfète d'AMBERT
- 2°) M. THIALLIER, Commissaire Enquêteur

Fait à SAINT-FERREOL-DES-CÔTES,

le 26 mars 2024

Le Maire,

Daniel FORESTIER



DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

NOTICE EXPLICATIVE

Est soumise à enquête publique d'une durée de 15 jours **du 15 au 30 avril 2024 inclus** le projet de déclassement de deux portions du domaine public communal, l'une d'une surface de 71 m² dans le Bourg, jouxtant les parcelles cadastrées 543, 544, 545, 546, 550, 551 et 552 section D, et l'autre d'une surface de 58 m² située lieu-dit Chassagnolles, jouxtant les parcelles cadastrées 839 et 840, Section E, dans le domaine privé de la commune.

La première portion est située dans le bourg devant l'habitation cadastrée D544, D545 et D550. Ce projet de déclassement est fait dans le but de procéder à la vente de ce terrain d'une surface de 71 m² au propriétaire riverain, tout en maintenant les accès aux parcelles D544 et D543 en l'état existant.

La deuxième portion est située au lieu-dit Chassagnolles devant l'habitation cadastrée E839 et devant la parcelle cadastrée E840. Ce projet de déclassement est fait dans le but de procéder à la vente de ce terrain d'une surface de 58 m² au propriétaire riverain.

PLAN DE SITUATION

Projet de déclassement de deux portions du domaine public communal, l'une dans le Bourg, jouxtant les parcelles cadastrées 543, 544, 545, 546, 550, 551 et 552 section D, et l'autre située lieu-dit Chassagnolles, jouxtant les parcelles cadastrées 839 et 840, Section E, dans le domaine privé de la commune.



PLAN DE MASSE

Projet de déclassement de deux portions du domaine public communal dans le domaine privé de la commune, l'une dans le Bourg, jouxtant les parcelles cadastrées 543, 544, 545, 546, 550, 551 et 552 section D, et l'autre située lieu-dit Chassagnolles, jouxtant les parcelles cadastrées 839 et 840, Section E.

Vue aérienne Le Bourg



Vue aérienne Chassagnolles



Commune : 063341
Saint-Ferréol-des-Côtes

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

DMPN NUMERIQUE

Section : E1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 23/11/2009

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~
~~B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;~~
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 12/03/2024... par M. Benoit VALADIER... géomètre à AMBERT.....
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A .ST.FERREOL.DES.COTES, le 12/03/2024.....

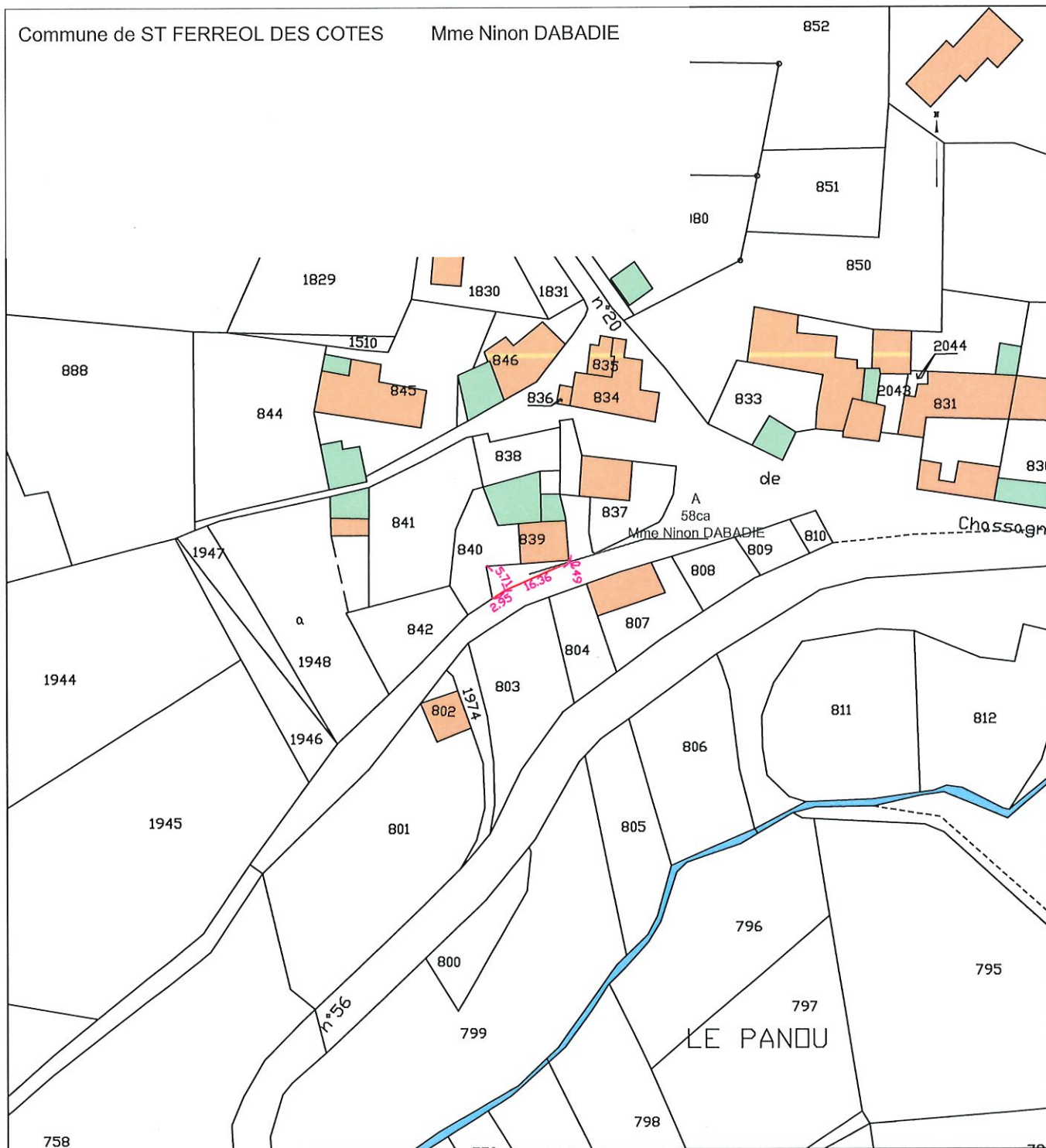
Document dressé par
Benoit VALADIER.....
à .AMBERT.....
Date 12/03/2024.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant, qualité de l'associé expropriant).

A24036

Commune de ST FERREOL DES COTES

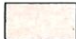
Mme Ninon DABADIE






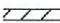


Département du PUY-DE-DÔME
Commune de ST FERREOL DES COTES

PLAN DE DIVISION

du Domaine Non Cadastéré au droit des parcelles section E n°839-840

 Lot A : pour une superficie mesurée de 58 m²

Légende

	Application du plan cadastral (limites non définies)
	Propriétaire identique
	Limites nouvelles
	Mur
	Clôture légère
	Piquet
Attention : ce document ne devra être reproduit qu'en couleur pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende, et au format A3 pour être à l'échelle indiquée.	

Accord des parties

Commune de ST FERREOL DES COTES

Mme Ninon DABADIE



GEOMETRES-EXPERTS
9bis avenue Emmanuel Chabrier
63600 AMBERT
Tél: 04-73-72-46-81
Email: ambert@geoval.info

Echelle	: 1/250
Date	: 12 mars 2024
Mis à jour le	:
Référence	: 63341 - A24036
Système de coordonnées planimétrique : RGF93-CC46 - Classe B	
Rattachements effectués par technique GNSS - RTK	

E = 1755925

E = 1755950



Tableau des coordonnées RGF93-CC46, précision centimétrique, destiné à définir géométriquement les limites et permettre leur rétablissement ultérieur.

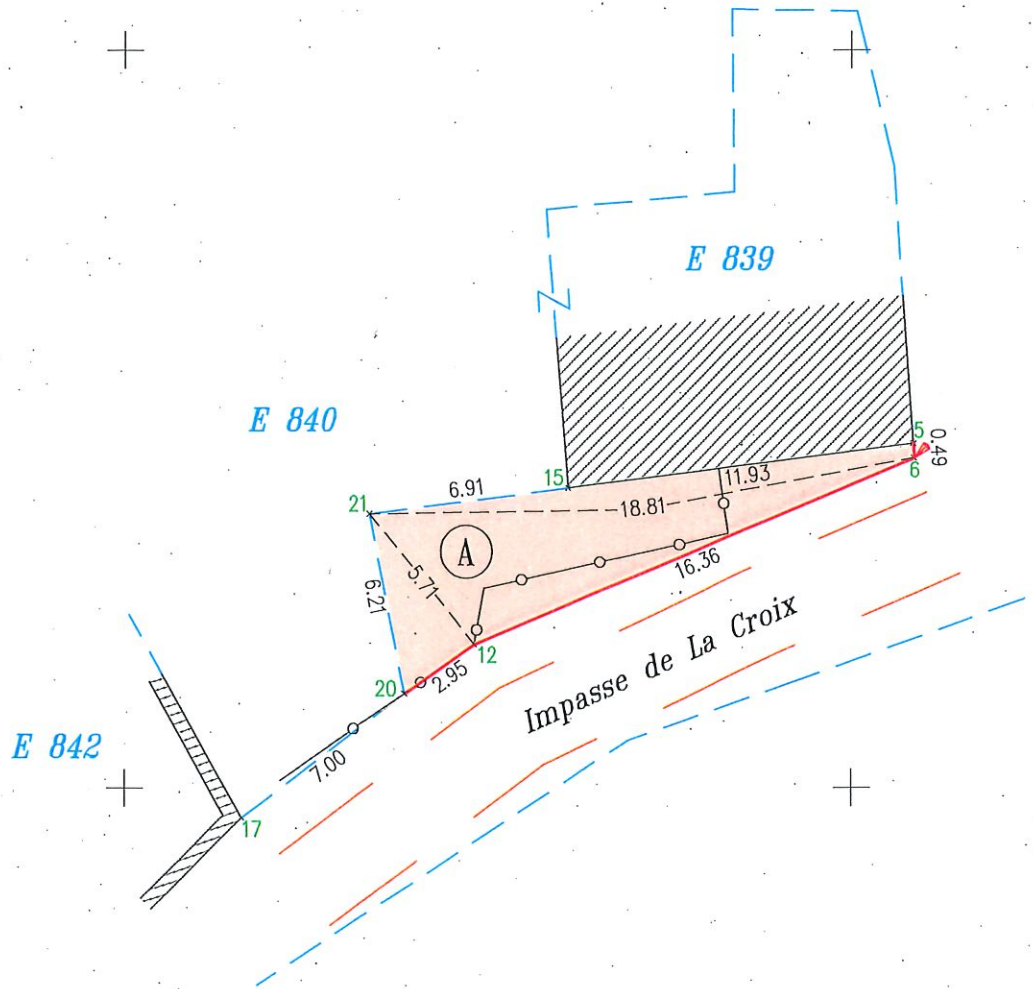
MAT	E (m)	N (m)	NATURE
5	1755952.12	5147786.66	Angle bâtiment
6	1755952.14	5147786.17	Piquet
12	1755937.05	5147779.87	Angle clôture fer
15	1755940.28	5147785.16	Angle bâtiment
17	1755929.02	5147773.99	Angle mur
20	1755934.62	5147778.19	Clôture fer -limite
21	1755933.43	5147784.29	Limite cadastrale

N = 5147800

N = 5147800

N = 5147775

N = 5147775



Le Géomètre-Expert

E = 1755925

E = 1755950

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Commune : 063341
Saint-Ferréol-des-Côtes

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

DMPC NUMERIQUE

Section : D1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 20/11/2009

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 12/03/2024..... par M. Benoît VALADIER..... géomètre à AMBERT.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .S.T.FERREOL.DES.COTES, le 12/03/2024.....

Document dressé par
Benoît VALADIER.....
à .AMBERT.....
Date 12/03/2024.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant, qualité de l'autorité expropriant).

A24035

Commune de ST FERREOL DES COTES



M. THUAIRE Didier

Mme THUAIRE Martine






Département du PUY-DE-DÔME
Commune de ST FERREOL DES COTES

PLAN DE DIVISION

du Domaine Non Cadastéré au droit des parcelles section D n°545-546-550

 Lot A : pour une superficie mesurée de 71 m²

Légende

 Application du plan cadastral (limites non définies)	
 Propriétaire identique	
 Limites nouvelles	
 Mur	
	<u>Appartenance</u>
	 Privatif
Attention : ce document ne devra être reproduit qu'en couleur pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende, et au format A3 pour être à l'échelle indiquée.	

Accord des parties

Commune de ST FERREOL DES COTES

Mme THUAIRE Martine

M. THUAIRE Didier



GEOMETRES-EXPERTS
9bis avenue Emmanuel Chabrier
63600 AMBERT
Tél: 04-73-72-46-81
Email: ambert@geoval.info

Echelle	: 1/250
Date	: 12 mars 2024
Mis à jour le	:
Référence	: 63341 - A24035
Système de coordonnées planimétrique : RGF93-CC46 - Classe B	
Rattachements effectués par technique GNSS - RTK	

N = 5148000

E = 1755225

E = 1755250

N = 5148000

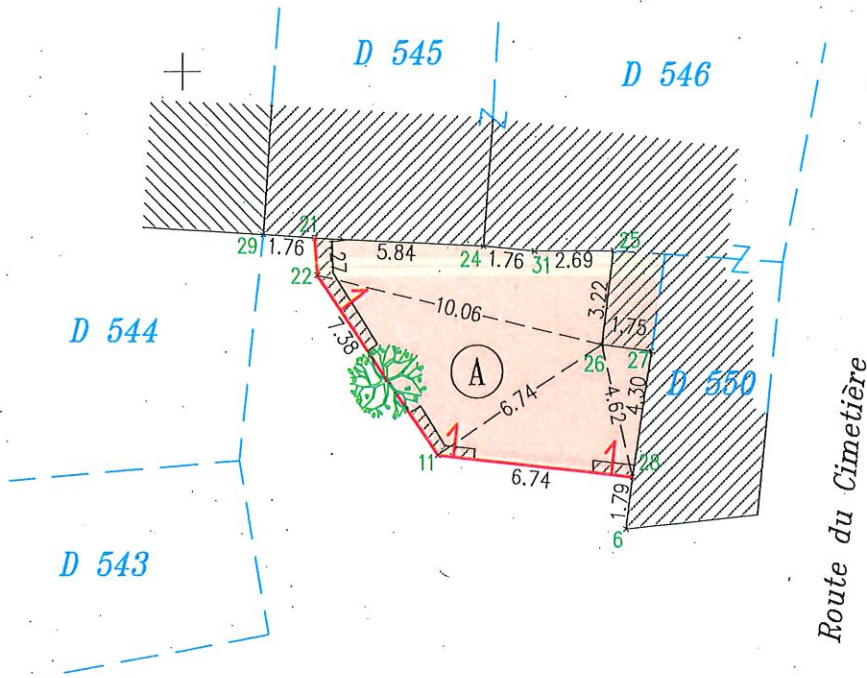
Tableau des coordonnées RGF93-CC46, précision centimétrique, destiné à définir géométriquement les limites et permettre leur rétablissement ultérieur.

MAT	X	Y	CODE
6	1755240.32	5147959.48	Angle bâtiment
11	1755233.84	5147962.01	Angle mur
21	1755229.59	5147969.37	Angle mur.
22	1755229.67	5147968.10	Angle mur
24	1755235.42	5147969.08	Angle bâtiment
25	1755239.86	5147968.93	Angle bâtiment
26	1755239.45	5147965.74	Angle bâtiment
27	1755241.19	5147965.51	Angle bâtiment
28	1755240.54	5147961.25	Angle mur
29	1755227.83	5147969.47	Angle bâtiment
31	1755237.17	5147968.92	Angle bâtiment



N = 5147975

N = 5147975



N = 5147950

N = 5147950

E = 1755225

E = 1755250

Le Géomètre-Expert

République Française

Département **AR** Préfecture

Commune : **St Ferréol des Côtes** 905-DE

Reçu le 15/09/2023

Publié le 15/09/2023

Nombre de membres

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal de la commune
de St Ferréol des Côtes**

afférents au Conseil municipal : 15

en exercice : 14

qui ont pris part à la délibération : 13

VOTES Pour: 13 Contre : 0 Abstention: 0

SÉANCE DU 11 septembre 2023

Date de la convocation

01/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FORESTIER Daniel, Maire.

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, POUTIGNAT Maryse, FONLUPT Evelyne, MULLER Frédéric, COTTE Jean-Michel, MERLE Olivier, FARCE Patricia, BOUCHE Vincent, TERME Christine

Absent non excusé : BATISSE Quentin

Secrétaire de Séance : Thierry REINHART

Objet de la délibération :

Vente du Domaine Public au Bourg

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de M. et Mme THUAIRE qui souhaitent acquérir du domaine public devant leur propriété.

Il convient d'approuver cette demande, de fixer le prix et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique.

Le conseil Municipal unanime approuve cette demande, fixe le prix à 10€ le m2 et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

certifié exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
publication et notification

Le Maire, Daniel FORESTIER



AR Prefecture

063-216303412-20231208-20231208-DE
Reçu le 12/12/2023
République Française

Département : Puy de Dôme
Commune : St Ferréol des Côtes

Nombre de membres
afférents au Conseil municipal : 15
en exercice : 14
qui ont pris part à la délibération : 12
VOTES Pour: 12 Contre : 0 Abstention: 0

Date de la convocation
30/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FORESTIER Daniel, Maire.

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, COTTE Jean-Michel, FARCE Patricia
MERLE Olivier, TERME Christine, MULLER Frédéric, POUTIGNAT Maryse
Absents excusés : BOUCHE Vincent, BATISSE Quentin

Secrétaire de Séance : Olivier MERLE

Objet de la délibération :
Vente du Domaine Public à Chassagnolles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de Mme DABADIE Ninon qui souhaite acquérir du domaine public devant sa propriété à Chassagnolles.

Il convient d'approuver cette demande, de fixer le prix et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique.

Le conseil Municipal unanime approuve cette demande, fixe le prix à 10€ le m2 et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

certifié exécutoire
après dépôt en Sous-Prefecture
publication et notification

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal de la commune
de St Ferréol des Côtes

SÉANCE DU 8 décembre 2023

Le Maire, Daniel FORESTIER



Ninon DABADIE

2, impasse de la Croix, Chassagnelles

63 600 SAINT FERREOL DES COTES

M. le Maire

Mairie de Saint Ferreol des Cotes

Je sollicite de votre part la possibilité d'acquiescer
une partie du domaine public située devant ma maison
à Chassagnelles section E 839 - 840.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Cordialement,

Ninon Dabadie

le 27 octobre 2023 à Saint Ferreol des Cotes



Christine et Didier THUAIRE

le 04 septembre 2023

7 RTA du cimetière

33600 ST FERREOL DES CÔTES

tél = 06.33.41.40.11

tel = ThuaireFamily@wanadoo.fr

Mairie de ST FERREOL DES
CÔTES

04 SEP. 2023

Monsieur le Maire,

Sous sollicitons de votre part la possibilité d'acquiescer une partie du domaine public située devant notre maison à Saint-Ferréol.

Nous utilisons cette partie depuis l'acquisition de la maison en 1988 et y avons même effectué des travaux (dallage) il y a quelques années.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements et précisions.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

